



Le CCE vous conseille d'être vigilant sur l'affranchissement de votre courrier et vous invite à inscrire lisiblement votre nom et votre adresse au dos de l'enveloppe.



REMBOURSEMENT VOLS SECS



Dossier à adresser au :
 CCE Manpower
 Activité Vols Secs
 112 bis rue Cardinet
 75017 PARIS

Etat Civil Ayant Droit

Dossier à adresser au CCE Manpower
 Activité Vols Secs
 112 bis rue Cardinet - 75017 PARIS

AYANT DROIT

Nom Prénom

Né(e) le / /

Adresse

Code postal Ville

Tél. dom. Tél. portable

e-mail

Votre agence MANPOWER (tél.)

Permanent : date d'embauche chez Manpower / /

Intérimaire

1 dossier = zéro agrafe.

RAPPEL* :

- dossier complet à envoyer à votre retour de séjour sous 30 jours calendaires.
- remboursement jusqu'à 30 % du billet Aller-Retour du salarié dans la limite de 300 € maximum (inclus dans la subvention annuelle).
- envoyez **uniquement** les coupons d'embarquement du salarié Manpower. Tout autre coupon ne sera pas conservé.
- la durée du voyage ne doit pas être inférieure à 4 nuits sur place, ni supérieure à 4 mois.
- seuls les vols internationaux (Corse et DOM-TOM inclus) sont pris en compte.
- la facture doit impérativement indiquer les noms et prénoms de tous les participants au voyage ou le nombre de voyageurs.

* plus d'informations sur le www.ccemanpower.com > rubrique Vols Secs



Dates du voyage

Du au

Destination

Compagnie aérienne

- Je souhaite commander les Chèques-Vacances en 2017. La somme de 50€ sera déduite de ma subvention annuelle.
- Je ne souhaite pas commander les Chèques-Vacances en 2017.

Cadre réservé au CCE

Pièces à joindre :



BIEN LIRE SA FICHE DE PAIE INTERIMAIRE

Ici se trouvent votre code intérimaire et d'autres informations nécessaires à la validation de votre dossier.

Veillez à ce qu'ils soient toujours lisibles.

Ici se trouvent les dates de vos missions Manpower.

La date de votre mission doit remonter à -45 jours par rapport à votre demande.

Missions		Mois/Année	Temps	À partir de	Fin
MISSION 1	MISSION 2	01/01/2017	01/01/2017	01/01/2017	01/01/2017
TOTAL SALAIRE BRUT ET ACCUSES					
1000,00					

COTISATIONS SOCIALES		Mois/Année	Temps	À partir de	Fin
SECURITE SOCIALE	SECURITE SOCIALE	01/01/2017	01/01/2017	01/01/2017	01/01/2017
TOTAL DES COTISATIONS					
100,00					

VOS CUMULES		Années	Mois	Temps	Prise en compte	Prévision N.1	Prévision N.2
Mois	Année	01/01/2017	01/01/2017	01/01/2017	01/01/2017	01/01/2017	01/01/2017
TOTAL DES CUMULES							
1000,00							

Votre fiche de paie peut comporter plusieurs pages.

Envoyez toutes les pages de votre fiche de paie pour éviter de transmettre un dossier incomplet.

Ici se trouve le nombre d'heures que vous avez cumulées sur les 12 derniers mois.

Vous devez cumuler au moins 600 heures sur les 12 mois pour effectuer votre demande.

Cette information se trouve toujours au bas de la dernière page de votre fiche de paie.